

*Aimé Tillet*

La République Bolivarienne du Venezuela est un pays multiculturel qui reconnaît et garantit l'existence de plus de 40 peuples indigènes/autochtones. De ses 27 millions d'habitants 2,8%<sup>1</sup> s'auto identifient comme autochtone. Les peuples autochtones au Venezuela sont : Akawayo, Amorúa, Añú, Arawak, Arutani, Ayamán, Baniva, Baré, Barí, Caquetío, Cumanagoto, Chaima, E'ñepá, Gayón, Guanano, Hoti, Inga, Japreria, Jirajara, Jivi, Kari'ña, Kubeo, Kuiva, Kurripako, Mako, Makushi, Nengatú, Pemón, Piapoko, Píritu, Puinave, Pumé, Sáliva, Sánema, Sapé, Timotes, Waikerí, Wanai, Wapishana, Warao, Warekena, Wayuu, Wotjuja (Piaroa), Yanomami, Yavarana, Ye'kuana et Yukpa.

La Constitution Nationale de 1999 a reconnu pour la première fois dans l'histoire du pays le caractère multiethnique, pluriculturel et multilingue de la société vénézuélienne, tout comme l'héroïsme et le sacrifice de ses ancêtres autochtones dans la construction de la patrie. Cette Constitution offre un chapitre dédié aux droits humains des peuples autochtones et a produit un espace de participation politique autochtone au niveau national, départemental [*estatal*] et municipal. En 2002, la Convention 169 de l'OIT a été ratifiée et un ensemble de lois se consacrant directement droits humains spécifiques des peuples autochtones reconnus dans la Constitution a été approuvé, parmi lesquelles : la Loi de Démarcation et Garantie de l'Habitat et des Terres des Peuples Autochtones [*Ley de Demarcación y Garantía del Hábitat y Tierras de los Pueblos Indígenas*] (2001), la Loi Organique sur les Peuples et Communautés Autochtones (2005) [*Ley Orgánica de Pueblos y Comunidades Indígenas*], la Loi sur les Langues Autochtones (2007) [*Ley de Idiomas Indígenas* (2007)], la Loi sur le Patrimoine Culturel des Peuples et Communautés Autochtones [*Ley de Patrimonio Cultural de los Pueblos y Comunidades Indígenas*] (2009) et la Loi sur l'Artisan et l'Artisane Autochtone [*Ley del Artesano y Artesana Indígena*] (2009). Le Venezuela a voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones en 2007.

## **Le décès du Président Hugo Chávez Frías**

En 2013, la scène politique et sociale du Venezuela a été marquée par les décès, le 5 mars, du président Hugo Chávez Frías. Son effort en faveur de la reconnaissance, de la visibilité, de la valorisation, de l'inclusion sociale et de la participation politique des peuples autochtones a été déterminant dans toutes les avancées dans ces domaines depuis 1998. Pour cette raison, le mouvement autochtone, ses dirigeants et ses organisations ont massivement assisté aux funérailles d'État réalisées en présence de centaines de milliers de personnes dans la ville de Caracas.

## **Les élections et la polarisation politique**

La mort de Chávez a provoqué des élections anticipées, réalisées le 14 avril 2013, lors desquelles Nicolás Maduro a été élu président de la République. Maduro a obtenu la victoire dans 9 des 11 municipalités dont la population est majoritairement autochtone. Le candidat perdant n'a pas reconnu les résultats des urnes et a appelé ses supporteurs à exprimer leur rage dans les rues du pays, ce qui a provoqué la mort de 11 personnes – dont des enfants- et des dizaines de personnes blessées, alors qu'elles fêtaient la victoire du président Maduro. Il y a eu aussi des attaques contre des institutions gouvernementales, des centres de santé et les sièges du parti du gouvernement. Ces événements ont réactivé la polarisation politique entre ceux qui soutiennent la Révolution Bolivarienne et ses détracteurs.

C'est dans ce panorama de très forte polarisation politique que le 8 décembre 2013 a eu lieu les élections des gouvernements et parlements locaux (mairies et conseils municipaux). Les partis politiques et les organisations qui soutiennent le Gouvernement National ont obtenu la victoire dans plus de 70% des gouvernements locaux et dans 10 des 11 municipalités dont la population est majoritairement autochtone.

## **Le décès du frère jésuite José María Korta**

Le monde autochtone vénézuélien a été extrêmement choqué par le décès du frère jésuite José María Korta dans un accident de la circulation le 11 juillet. Korta a participé durant plus de 40 ans à la promotion et à la défense des droits humains des peuples et communautés autochtones et il a vécu plus de 20 ans en Amazonie ; travaillant auprès des peuples Ye'kuana-Sanema et Wotjuja (Piaroa). Il était fondateur de la Fundación Causa Amerindia et de l'Universidad Indígena de Venezuela, deux initiatives visant à éduquer de manière critique les peuples autochtones vénézuéliens à la conscience de son identité et de ses valeurs ancestrales. Ces dernières années, il avait accompagné activement la lutte du peuple Yukpa de la Sierra de Perija, Zulia, jusqu'à mener en leur défense une grève de la faim qui a permis de rouvrir le dialogue entre le mouvement autochtone et le gouvernement national.

## **Politiques publiques et développement institutionnel et légal**

### **Le Plan de la Patrie.**

Le Plan de la Patrie est une proposition du président Chavez dans le cadre du Second Plan Socialiste de Développement Économique et Social de la Nation 2013 – 2019 et qui a été repris et approuvé par le président Maduro sous forme de Loi en décembre 2013<sup>2</sup>. Le Plan de la Patrie établit cinq Objectifs Historiques pour la période 2013-2019, chaque Objectif Historique ayant des finalités, des structures, des politiques et des stratégies distinctes. En ce qui concerne les peuples autochtones, il donne des orientations importantes pour la protection des droits humains, parmi lesquels le plus important *l'Objectif Historique n°2 : poursuivre la construction du Socialisme Bolivarien du XXI<sup>ème</sup> siècle au Venezuela, en tant qu'alternative au système destructif et sauvage du capitalisme afin d'assurer « la plus grande quantité de bonheur, la plus grande quantité de sécurité sociale et la plus grande quantité de stabilité politique pour notre peuple » ; il y est dit expressément : 2.2.5. Promouvoir l'inclusion et le bien vivre des peuples autochtones. 2.2.5.1. Accélérer la démarcation des territoires*

*autochtones par l'octroi des titres de propriété des terres aux communautés. 2.2.5.2. Garantir l'accès à des logements dignes dans les communautés en situation de vulnérabilité, tout en respectant sa culture et ses traditions. 2.2.5.3. Favoriser la formation, capacitation et le financement aux unités socio productives dans les communautés autochtones, en respectant ses pratiques et formes d'organisation traditionnelles. 2.2.5.4. Amplifier la présence des Missions et Grandes Missions Socialistes dans les communautés autochtones, dans l'absolu respect à ses us et coutumes, à ses cultures, aux formes d'organisation et d'exercice de l'autorité ancestrale. 2.2.1.2.7 Développer l'éducation interculturelle bilingue et promouvoir le sauvetage et la préservation des langues autochtones. 2.2.1.7 Favoriser l'organisation communautaire des peuples autochtones, garantir la constitution de 40 Communes autochtones Socialistes pour l'année 2019. De surcroît, dans l'Objectif Historique n° 4 il s'agit de contribuer au développement d'une nouvelle géopolitique internationale qui permette l'émergence d'un monde multiculturel et multipolaire visant l'équilibre de l'univers et à garantir la paix planétaire. Le point 4.2.1.3 prévoit de défendre la présence des minorités ethniques et des peuples originaires dans les instances de prise de décision au niveau du continent américain. Le Plan prévoit aussi comme Objectif Historique n° 5 : contribuer à la préservation de la vie sur la planète et à la sauvegarde de l'espèce humaine. Il s'agit d'un objectif tourné vers la défense et la protection de l'environnement, dans lequel on a choisi une culture et un modèle éco-socialiste, ou si l'on veut, proche de la vision et des intérêts des peuples autochtones.*

Pour conclure, nous pouvons affirmer que le Plan Patrie contient les aspirations et les objectifs les plus importants des peuples autochtones et ses organisations. Il s'agit donc par le Plan Patrie de choisir la mise en œuvre d'un modèle productif éco-socialiste diversifié, qui cherche à dépasser le capitalisme et notamment l'économie de rente pétrolière. En plus du développement des activités agricoles et industrielles en vue de satisfaire les besoins fondamentaux de la population, il est aussi prévu l'extention importante des activités d'extraction à visée développementaliste qui incluent les activités pétrolifères, gazières et pétrochimiques (les principaux secteurs économiques au Venezuela et qui rapportent les plus importantes rentrées financières au budget de l'État et plus grande source de devises du pays), tout comme les autres activités minières (or, diamants, fer, nickel, coltane, bauxite, phosphore, charbon, entre autres matière première d'extraction) et primaires (l'exploitation forestière). De ce point vue et malgré le fait que le Plan affirme que le développement économique doit aller de pair avec la protection de l'environnement, il y a le risque que dans sa mise en œuvre concrète s'imposent les paradigmes développementalistes qui sont encore majoritaires dans la pensée et la pratique économique au Venezuela. Dans le cas des peuples autochtones, la réalisation d'activités liées aux hydrocarbures et aux mines sur leurs terres représente une menace imminente leurs droits humains. Dans ces circonstances il est indispensable de soutenir le respect de la consultation préalable avec les peuples et communautés autochtones intéressés aux activités économiques qui les affectent, tout comme la création d'espaces de dialogue avec les autorités publiques afin d'aborder cette problématique.

## **Le Ministère Autochtone**

Le Ministère du Pouvoir Populaire Autochtone a été créé en 2007. Depuis lors, les ministres, les vice-ministres et les autres autorités du gouvernement central sont tous issus des

peuples autochtones. En 2013, le président Maduro a confirmé Mme. Aloha Nunes, du peuple Wayuu, comme ministre, qui avait déjà été désignée par le président Chavez fin 2012.

Les politiques publiques du Ministère en 2013 ont continué à se diriger vers l'assistance directe à la population autochtone et à la prise en charge conjoncturelle de ses problèmes : livraison directe de denrées alimentaires, d'outils, de vêtements ou de logements, tout comme la réalisation de journées extraordinaires consacrées à la santé. La plupart de ces activités font partie de la Mission sociale Guaicapuro. Malheureusement, les politiques en vue de protéger les droits de manière structurelle ont été relégués au second plan, parmi lesquelles la mise en place et la coordination des politiques publiques pour les peuples autochtones développées par les institutions publiques et les démarcations de terres autochtones.

### **Juridiction Spéciale Autochtone**

Lors de l'année 2013 l'Assemblée Nationale n'a pas approuvé la Loi Spéciale de Juridiction Autochtone et le parlement a choisi de continuer le processus de consultation et participation populaire dans l'élaboration de cette proposition. Si la juridiction autochtone, reconnue par la Constitution Nationale et par la Loi des Peuples et Communautés autochtones, est encore en cours dans le pays, prenant en compte et décidant les cas de nature pénale et non-pénales entre des personnes autochtones, l'approbation de Loi Spéciale de Juridiction Autochtone est indispensable pour définir avec précision les limites et les formes de l'articulation de la Juridiction Générale et de la Juridiction Autochtone. En cas contraire, il y aura encore l'apparition de conflits de compétences entre les deux juridictions, ce qui en plus de générer une situation d'insécurité juridique, provoque dans certaines occasions des résultats contraires aux droits des peuples autochtones.

### **Mouvement Autochtone**

Le mouvement autochtone au Venezuela a parié sur l'articulation de ses organisations de base, notamment dans les états de l'Amazonas et de Bolivar, au sein de la Coordination des Organisations Autochtones de l'Amazonas [*Coordinadora de Organizaciones Indígenas de Amazonas*] (COIAM). En 2013, des réunions hebdomadaires ont été organisées afin de reprendre un agenda politique propre, ce qui s'est traduit par une stratégie de rapprochement avec le gouvernement national en vue de s'informer et de dialoguer à propos des projets miniers qui affecteraient leur territoires, la démarcation de terres, les graves problèmes de santé et d'attention à la santé dans certains secteurs. En matière de projets miniers, les tentatives d'ouverture d'un dialogue n'ont pas eu des résultats positifs, et le mouvement autochtone se trouve en attente d'une réponse du Gouvernement National. En ce qui concerne la santé, le changement de ministre a créé un espace nouveau de dialogue et de planification conjointe d'action en santé pour les peuples autochtones qui doivent faire face à une situation d'urgence sanitaire en raison de diverses épidémies et en raison de la détérioration de l'attention médicale et santé de ces dernières années.

## **Démarcation et reconnaissance des terres autochtones**

Le 28 mars 2013 la Commission Nationale d'Habitat et Terre des Peuples et Communautés Autochtones, présidée par le vice-président de l'exécutif de la République, a officiellement remis 14 titres fonciers de démarcation de terres aux ethnies Kariña (Anzoátegui y Sucre), Cumanagoto (Anzoátegui), Pumé (Apure), Mapoyo (Bolívar), Pemón (Bolívar) et Warao (Delta Amacuro). À cette occasion le Gouvernement National a déclaré que 1.024.387 hectares ont été rendus aux peuples originaires<sup>3</sup>. La ministre du Pouvoir Populaire aux Peuples Autochtones a affirmé, le 08 octobre 2013, que le gouvernement national avait rendu 80 titres de propriété collective de terre aux peuples autochtones et ce pour un territoire supérieur à 2.800.000 hectares. Malgré cela, elle a indiqué que des 108 sollicitations présentées 80 ont été reconnues, établissant l'objectif de livraison des 28 demandes en attente à la fin 2014, sous réserve de l'existence de nouvelles demandes<sup>4</sup>.

La politique de démarcation des terres et de remise des titres correspondants de propriété foncière collective aux peuples autochtones a officiellement été garantie par l'État vénézuélien depuis de sa reconnaissance comme droit humain dans la Constitution de 1999. Cette politique se développe depuis la création, en 2001, de la Commission Nationale de Démarcation de l'Habitat et des Terres des Peuples et Communautés autochtones. Néanmoins, la Constitution a établi une durée de deux ans pour la réalisation de la démarcation des terres autochtones. Après 14 ans, l'avancée a été lente et sporadique. Les démarcations approuvées l'ont été, dans leur majorité, en réponse a demandes issues de l'auto démarcation, prise en charge par les peuples et communautés autochtones et ses organisations. Il y a néanmoins des nombreux peuples et communautés autochtones qui n'ont pas pu réaliser eux-mêmes ces processus d'auto démarcation et le devoir de l'État est de réaliser d'office les démarcations en attente tout en garantissant la participation des peuples intéressés. D'un autre côté, il est très difficile de faire un bilan des avancées en matière de démarcation, en raison du manque d'information disponible sur les procès ouverts et sur les titres fonciers accordés.

## **Santé autochtone**

La Constitution reconnaît le droit des peuples autochtones à une santé intégrale qui prend en considération ses pratiques et ses cultures, ainsi que sa médecine traditionnelle et les thérapies complémentaires. Au cours de l'année 2013, le Ministère du Pouvoir Populaire pour la Santé a donné le coup d'envoi initial à la création en 2006 de la Direction de la Santé autochtone, entité chargée de la conception et de la mise en place des politiques de santé spécialement dirigées à l'attention des peuples autochtones. Entre 2010 et 2013 s'est déroulé un épisode de marche en arrière dans l'agenda pour la santé autochtone, en conséquence des orientations de l'équipe ministérielle alors en charge, et ce à tel point que la Direction de la Santé autochtone a failli être démantelée. Cependant, depuis la nomination de Francisco Armada au poste de ministre de la Santé au mois de novembre, on constate un redémarrage de cet espace institutionnel et des plans et projets dont il a la charge.

Comme preuve des retards accumulés ces dernière années dans le programme d'attention à la santé autochtone et en particulier du dénommé « Plan de Santé Yanomami »,

l'organisation autochtone Horonami a réalisé une enquête sur les morts survenues dans la région du haut Orénoque et a enregistré 240 décès tout au long de l'année 2013, avec des taux de mortalité jusqu'à 10 fois supérieurs à ceux enregistrés dans l'État de l'Amazonas. Ces décès sont dus à des cas de paludisme (malaria), des infections respiratoires aiguës et des diarrhées qui n'ont pas été pris en charge en raison du manque de personnel médical, de médicaments et de logistique pour le transport aérien et fluvial.

## **Mines et droits des peuples autochtones**

### **Projet de mines de charbon et de centrale thermoélectrique dans l'état Zulia**

En 2013 le Gouvernement de l'état de Zulia et le Ministère de Pouvoir Populaire pour l'énergie Électrique ont annoncé l'intensification de l'usage des mines de charbon et la construction d'une centrale thermoélectrique dans cette entité fédérale afin de subvenir aux besoins en électricité de la population. Il est proposé de poursuivre le développement des mines de charbon à Guasare, Socuy, Maché et Cachirí ainsi que dans la région de la Sierra de Perijá (Zulia), où se trouvent les territoires autochtones des peuples Wayuu, Barí, Yukpa et Japreria. Ces activités minières auront un impact négatif sur l'environnement et sur les communautés autochtones<sup>5</sup>. Pour cette raison, l'ensemble des organisations sociales et autochtones ont demandé aux autorités publiques et ce en accord avec le Plan Patrie qu'elles revoient ces plans et adoptent des alternatives qui réduisent l'impact environnemental et surtout que l'exploitation des mines de charbon ne soit pas mise en œuvre dans la Sierra de Perijá<sup>6</sup>. Il a été exigé que les peuples autochtones soient consultés avant toute mise en œuvre de ces plans d'exploitation minière.

### **Project d'Arc Minier de l'Orénoque**

Le 1<sup>er</sup> mars 2013, la Coordination des Organisations autochtones de l'Amazonas [*Coordinadora de Organizaciones Indígenas de Amazonas*] (COIAM) s'est publiquement prononcée afin de manifester son « *inquiétude sur les différents plans et projets d'un supposé développement minier qui a été annoncé par le gouvernement national et publié dans différents moyens de communication publiques et privés, qui portent surtout sur la mise en place du dénommé Arc Minier de l'Orénoque (2011) et de l'accord avec l'entreprise multinationale chinoise « Citic Group » (2012) ainsi que son refus de la mise en œuvre sans consultation préalable du dénommé Arc Minier de l'Orénoque comme principale politique qui a pour finalité de promouvoir la prospection et l'exploitation des différents minéraux existant dans la région Guayana, et qui affecte nos territoires et notre intégrité socioculturelle. Cette politique développementaliste et extractive sont marquées par le modèle capitaliste et est contraire à nos conceptions sur la vie et la mère nature comme bien primordial de subsistance collective* ». « *Nous nous interrogeons en particulier sur l'exploitation minière et la prospection de différents minéraux dans l'état d'Amazonas (voir les campements miniers chinois à Ocamo - territoire Yanomami -, Cacurí - territoire Ye'kuana -, Solano - territoire Arawako -, Santa Bárbara - territoire multiethnique - et à Puerto Ayacucho - territoire multiethnique) et cela avant la clôture du processus de démarcation des terres autochtones. Pour toutes ces raisons, nous demandons au gouvernement national la révision en urgence de ces projets et l'arrêt de ceux-ci dans les territoires et communautés autochtones, en raison des possibles impacts destructeurs sur le plan environnemental et socioculturel, en même temps*

*nous demandons qu'il propose une révision en profondeur de sa politique indigènes afin de promouvoir la mise en œuvre de projets soutenables dans les territoires et communautés autochtones du sud du pays qui respectent et garantissent les formes de vie et l'intégrité environnementale amazonienne et ce en accord avec la protection globale de la planète*»<sup>7</sup>. En juin 2013 les porte-paroles de la COIAM se sont déplacés à Caracas où ils ont présenté ses inquiétudes et propositions à la Commission Permanente des Peuples autochtones de l'Assemblée Nationale, au Parlement autochtones des Amériques, au Parlement Latino-américain et au Procureur National en charge des affaires autochtones et à la Défenseure du Peuple. Cependant, ils n'ont pas pu être reçus par le vice-président de la République et par la Ministre du Pouvoir Populaire pour les Peuples autochtones<sup>8</sup>. Au moment de la remise du présent rapport nous n'avons toujours pas obtenu une réponse du Gouvernement National afin d'ouvrir un dialogue.

### **Exploitation minière illégale dans le bassin du rio Caura**

Malgré les efforts du gouvernement l'exploitation minière illégale dans le haut rio Caura (municipalité de Sucre, État Bolivar) se poursuit ; celle-ci affecte les peuples Sanema et Ye'kuana et a produit la contamination par mercure des rivières de la région<sup>9</sup>. L'organisation autochtone Kuyujani a dénoncé de manière répétée cette situation qui a des effets sur la vie, la santé et la culture des peuples autochtones<sup>10</sup>. Ces activités minières sont développées essentiellement par des personnes étrangères, venant du Brésil, de la Colombie et du Guyana. Cependant, il y a aussi la participation de citoyens vénézuéliens, dont des autochtones, qui pratiquent les activités minières comme moyen de subsistance<sup>11</sup>. Le 8 février 2013, un groupe d'autochtones a retenu 43 militaires vénézuéliens à Uriman, au sud-ouest de l'état de Bolivar afin de protester contre l'opération militaire Arekuna des Forces Armées Bolivariennes qui visait l'éradication de l'exploitation minière illégale dans la zone. Le 10 février les militaires ont été libérés, à la suite de divers accords avec le gouverneur de l'État Bolivar et la ministre du Pouvoir Populaire pour les Peuples autochtones : l'ouverture de l'activité minière dans le territoire autochtones Pemon sous la supervision des autorités autochtones, l'arrêt de l'opération militaire, l'envoi régulier de combustible à prix de marché et la réactivation des vols ... Actuellement les autochtones peuvent travailler à l'extraction de l'or et des diamants de manière artisanale et ce en violation de ce qu'établit la législation en vigueur, notamment la Loi Organique de Peuples et Communautés autochtones.

### **Exploitation minière illégale dans l'État d'Amazonas**

L'exploitation minière illégale dans les territoires autochtones de l'État d'Amazonas se poursuit. L'organisation autochtone Yanomami Horoami a dénoncé en 2013 la présence de campements miniers illégaux au Alto Ocamo, Alto Siapa, Cerro Delgado Chalbaud (sources de l'Orénoque), la région de Haximú- Yaritha-Harau et dans la Sierra Parima. Dans ce sens, il a été signalé que les orpailleurs illégaux étrangers, venant du Brésil et de Colombie, continuent à ouvrir des pistes clandestines d'atterrissage et causent du tort aux Yanomami. Les organisations Yanomami Horonami et Hutukara expriment leur inquiétude : *« Nos parents [Yanomami] nous apportent de dénonciations sur l'orpaillage illégal (garimpo). La situation est très grave dans la zone de frontière entre le Brésil et le Venezuela, où sont installés des campements d'orpailleurs illégaux qui apportent avec eux la violence, les*

*épidémies, la destruction de nos terres et la contamination des rivières et des cours d'eaux. Il est urgent que les gouvernements du Venezuela et du Brésil planifient et mettent en place des actions conjointes afin d'éradiquer et de contrôler l'orpaillage illégal (garimpo) dans nos terres »<sup>12</sup>.*

## **La lutte du peuple Yukpa pour ses territoires**

### **L'assassinat du cacique Sabino Romero et la tentative d'assassinat de son fils Silverio Romero**

Le 3 mars 2013 le cacique Sabino Romero a été assassiné. M. Romero a été le leader autochtone qui a mené la lutte peuple Yukpa pour ses territoires ancestraux dans la Sierra de Perija (Zulia). Le cacique Romero avait été l'objet d'innombrables menaces de mort en raison de son attitude insoumise face aux éleveurs bovins et aux autorités publiques. Plusieurs des membres de sa famille et de sa parentèle avaient été assassinés, parmi eux son père, José Manuel Romero. Malgré les demandes réitérées aux autorités compétentes, les mesures nécessaires de protection de Sabino Romero et de sa famille n'ont pas été prises. Pendant l'enquête et le procès pénal cinq policiers de la municipalité de Machiques ont été arrêtés. Néanmoins, l'association Homo et Natura a dénoncé publiquement et nominalement l'association d'éleveurs bovins de Machiques, GADEMA comme étant les auteurs intellectuels de ce crime, ceux-ci n'ont pas été inquiétés lors de l'enquête<sup>13</sup>. De plus les enfants du cacique Sabino ont l'objet de persécutions de la part de policiers, de militaires et du système de justice<sup>14</sup>. Deux de ses fils ont été accusé, sans fondement aucun, de délit de prise d'otage. Son fils Silverio Romero a récemment été l'objet d'une tentative d'assassinat dans sa communauté, sans doute commandité par les éleveurs de bovins de Machiques<sup>15</sup>.

### **La poursuite de la lutte pour les terres Yukpa**

L'auto démarcation des terres du peuple Yukpa s'élève approximativement à 285.000 ha, cependant les titres fonciers de propriété collective n'englobent pas la totalité de cette extension territoriale et ont été remis par lots séparés de communautés. C'est pourquoi plusieurs communautés continuent à exiger le respect de l'auto démarcation et la reconnaissance de l'habitat et des terres autochtones dans sa forme collective à l'ensemble du peuple Yukpa et non séparément par communautés. Pendant l'année 2014 s'est poursuivi les conflits entre le peuple Yukpa et les propriétaires terriens et éleveurs de bétail de Machiques autour des terres autochtones qui avaient déjà été démarquées et pour lesquelles dans certains cas les titres de propriété collective des terres avaient déjà été délivrés aux communautés autochtones. S'est poursuivi également les problèmes et obstacles soulevés par le non-paiement des compensations aux tiers dans les terres démarquées, élément clé afin que le peuple Yukpa puisse jouir pleinement de ses droits ancestraux.

### **Observations finales du CERD**

Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies (CERD) a analysé les rapports 19 à 21 du Venezuela sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de la discrimination raciale lors de sa 83<sup>ème</sup> session (12-30 Août 2013). Le



Comité a globalement reconnu les progrès impliquant des mesures, les programmes et les plans de développement social qui ont inclus les peuples autochtones dans le processus de réduction de la discrimination raciale structurelle existante dans l'État. Il a en outre fait une série d'observations spécifiques, entre elles:

### **Recensement et des indicateurs des politiques publiques.**

Le Comité a positivement estimé que l'État ait mis en place des questions portant sur l'auto-identification autochtone lors du Quatorzième Recensement de Population et du Logement en 2011 et a invité à élaborer des indicateurs qui permettraient une meilleure vue d'ensemble de la situation dans laquelle vivent les communautés autochtones. À cet égard, il a noté que pendant la période 1999- 2012, 62,5% du budget public national a été alloué à l'investissement social. Cependant, il a regretté qu'aucune information ne soit disponible quant à son pourcentage spécifique pour les peuples autochtones.

### **Peuple Yanomami.**

Le Comité reconnaît les efforts déployés par l'Etat pour assurer la protection des peuples autochtones de la région amazonienne. Toutefois, il s'est dit préoccupé par la situation du peuple Yanomami, notamment par la présence de mineurs illégaux et de leurs attaques contre le peuple Yanomami. À cet égard, il prie instamment l'État de renforcer la protection accordée aux peuples autochtones qui sont établis dans la région de l'Amazone, et recommande de mener une enquête approfondie sur les actes de violence survenus contre des membres les Yanomami par les exploitations minières illégales (garimpo), en tenant compte des lignes directrices pour la protection des peuples en isolement et en contact initial dans la région amazonienne, le Gran Chaco et de la région de l'est du Paraguay.

### **Peuple Yukpa.**

Le Comité a exprimé sa profonde préoccupation face aux actes de violence graves dans la Sierra de Perija, où il y a eu des affrontements entre les autochtones et les occupants des terres dans cette région, en particulier par la violence à la vie et l'intégrité physique des personnes yukpa, y compris l'assassinat du cacique Sabino Romero et d'autres membres de sa famille et des personnes concernées. Il regrette notamment que de tels événements soient une conséquence de l'absence de délimitation des terres et recommande enquête sur ces événements, afin de prévenir de nouvelles violences et d'accélérer la démarcation des territoires indigènes.

### **La justice autochtone traditionnelle.**

Le Comité est préoccupé par le manque d'informations appropriées de la part de l'État sur ce sujet. Il demande également instamment à l'État de veiller à ce que le projet de loi de juridiction indigène spéciale soit approuvé et ait pour principal objectif de réguler et harmoniser les fonctions, les pouvoirs et les responsabilités du système de justice des peuples autochtones et le système judiciaire national

## Notes et références

<sup>1</sup> Censo de Población y Vivienda de 2011. <http://www.cne.gob.ve>

<sup>2</sup> Gaceta Oficial de la República Bolivariana de Venezuela núm. ext. 6.119, 4 de diciembre de 2013.

<sup>3</sup> <http://www.aporrea.org/actualidad/n225794.htm>

<sup>4</sup> Reportaje publicado por la Agencia Venezolana de Noticias, publicado el 8 de octubre de 2013.

<sup>5</sup> Documentos publicados por la organización indigenistas Sociedad Homo y Natura: Arias impondrá de nuevo a los zulianos el carbón como el modelo de vida, Arias y Chacón unidos para abrir una carboeléctrica en el Zulia, y nuevas minas de carbón - Sociedad Homo et Natura y Chacón y Arias, y la carboeléctrica del Zulia.

<sup>6</sup> Carta abierta al gobernador del estado Zulia y al ministro del Poder Popular Para la Energía Eléctrica sobre el dilema histórico que implica construir una termoeléctrica utilizando el carbón del Guasare como combustible, del 21 de noviembre de 2013, suscrita entre otras por Colectivo la Mancha, Colectivo La Voz del Monte, Wainjirawa, Colectivo Cimarrón, El Güiro, Colectivo Soles, Colectivo Nevado, Colectivos Encuentros, Sociedad Homo et Natura, Asashi Ittanobibay, Hijos de Limber, Colectivo Enfocate, Maikiiralaasali, Unir Readic, MEMA-Mercado Ecológico de Maracaibo, Hnos. Riflito, Cumbeafro Zulia y Foro Nigale).

<sup>7</sup> Pronunciamiento de la Coordinadora de Organizaciones Indígenas del estado Amazonas (COIAM) sobre la Política Minera del Gobierno Nacional y los Planes Estatales que afectan los Derechos Constitucionales de los Pueblos Indígenas, del 1 de marzo de 2013, suscrita por la Organización Indígena Piaroa Unidos del Sipapo (OIPUS), la Organización Ye'kuana del Alto Ventuari (KUYUNU), la Organización Yanomami (HORONAMI), la Organización Mujeres Indígenas de Amazonas (OMIDA), la Asociación de Maestros Piaroa (Madoya Huarijja), la Organización Piaroa del Cataniapo "Reyö Aje", la Organización Indígena de Río Negro (UCIABYRN), la Organización Yabarana del Parucito (OYAPAM), la Organización Piaroa de Manapiare, la Organización Ye'kuana del Alto Orinoco (KUYUJANI Originario), y el Movimiento Político Pueblo Unido Multiétnico de Amazonas (PUAMA).

<sup>8</sup> Nota de Prensa de la de la Coordinadora de Organizaciones Indígenas del estado Amazonas (COIAM): Organizaciones Indígenas de Amazonas agrupadas en la "COIAM" se trasladan a Caracas para discutir con Instituciones Públicas la Nueva Política Minera del Gobierno; Solicitan Moratoria de Proyectos Mineros en sus Territorios.

<sup>9</sup> Declaración de Mérida del Consejo Directivo Nacional (CDN) de la Asociación Venezolana para el Avance de la Ciencia (AsoVAC), 16 de marzo de 2013.

<sup>10</sup> [http://www.correodelcaroni.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=228422:resurgen-reclamos-indigenas-en-el-caura&catid=69:ciudad-bolvar&Itemid=119](http://www.correodelcaroni.com/index.php?option=com_content&view=article&id=228422:resurgen-reclamos-indigenas-en-el-caura&catid=69:ciudad-bolvar&Itemid=119)

<sup>10</sup> [http://www.correodelcaroni.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=228422:resurgen-reclamos-indigenas-en-el-caura&catid=69:ciudad-bolvar&Itemid=119](http://www.correodelcaroni.com/index.php?option=com_content&view=article&id=228422:resurgen-reclamos-indigenas-en-el-caura&catid=69:ciudad-bolvar&Itemid=119)

<sup>11</sup> La minería en tierras ancestrales: derechos y deberes de los pueblos indígenas. 2013, un año de cambios para el sector 7 Municipio Gran Sabana. Manuela Gallini, Fundación Mujeres del Agua

<sup>12</sup> Carta Pública de los Yanomami de Venezuela y Brasil. Puerto Ayacucho, 11 de octubre de 2013, suscrita por "HORONAMI Organización Yanomami" y "HUTUKARA Asociación Yanomami" en el Foro en conmemoración de los 20 Años de la Masacre de los Yanomami de Haximú (1993) y el Seminario Binacional "Derechos Indígenas y Políticas Nacionales".

<sup>13</sup> Documentos publicados 12 de octubre por la organización indigenistas Sociedad Homo y Natura: Chávez y Sabino dos símbolos populares entre Guaicaipuro y Bolívar, . Ningún ganadero preso a 4 meses del asesinato de sabino: ni juicio, ni tierra para los que más sufrieron, y Arias Cárdenas, ¿quienes pagaron para asesinar a Sabino?

<sup>14</sup> Documentos publicados por la organización indigenistas Sociedad Homo y Natura: Acusando a los hijos de Sabino se pretende salvar a ganaderos involucrados en su asesinato.

<sup>15</sup> <http://www.aporrea.org/actualidad/a179608.html>

**Aimé Tillett**, membre du Groupe de Travail Socio-environnemental de l'Amazonie – Wataniba.

Source : IWGIA El Mundo Indígena 2014

Traducción de l'espagnol par **Ernesto Belo**

Membre du réseau des experts du GITPA pour l'Amérique latine